



Mini stage 3e

publié le 21/11/2017 - mis à jour le 19/12/2017

Descriptif :

Votre enfant est en 3e et envisage la voie professionnelle, pensez au mini-stage !

Votre enfant envisage de s'inscrire en CAP ou en Bac pro après la troisième ? Mais il hésite encore un peu sur le choix d'une section ou se fait difficilement une idée de la voie professionnelle ? Sachez que de nombreux lycées permettent aux collégiens de « tester » ces filières. Le principe de ces mini-stages : les accueillir une demi-journée, voire une journée, dans leurs classes, afin d'assister à des cours ou des ateliers. Cette séquence d'observation se passe dans l'une des disciplines majeures de la filière. En effet, dans la voie professionnelle, on s'oriente vers un métier précis, mieux vaut donc bien réfléchir en amont à son projet. Les mini-stages s'avèrent alors être une opportunité précieuse pour affiner ce choix.

Comment procéder ?

1) L'élève et ses représentants légaux consultent le tableau des offres de stage (*ce tableau n'est pas définitif, il sera enrichi au fur et à mesure des offres reçues par le collège*). Les propositions et les périodes des sessions de chaque lycée participant au dispositif sont recensées.

2) L'élève sollicite son professeur principal.

3) Après s'être assuré de la pertinence de la demande, le professeur principal remet à l'élève une convention de stage.

4) L'élève et ses représentants remplissent la convention et la communiquent au professeur principal qui à son tour la transmet au secrétariat.

Pour des renseignements complémentaires, merci de vous adresser au secrétariat (05 45 65 62 89) ou auprès du professeur principal (carnet de liaison).

Document joint

 [tableau_provisoire_stages_3](#) (PDF de 135.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.